

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

7 RUE BRIÈRE 14120 MONDEVILLE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

4 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Mouvement de terrain
Séisme
Tempête et grains (vent)

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Mouvement de terrain (Recul du trait de côte et de falaises)	Préscrit	PPR Basse Vallée de l'Orne	20/05/2016
Mouvement de terrain (Avancée dunaire)	Préscrit	PPR Basse Vallée de l'Orne	20/05/2016
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Préscrit	PPR Basse Vallée de l'Orne	20/05/2016
Inondation (Par submersion marine)	Préscrit	PPR Basse Vallée de l'Orne	20/05/2016
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Préscrit	PPR Basse Vallée de l'Orne	20/05/2016
Inondation (Inondation)	Préscrit	PPR Basse Vallée de l'Orne	20/05/2016
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPR de la basse vallée de l'Orne	10/07/2008
Aucun			
Aucun			

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Mouvement de terrain mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone de mouvement de terrain
- Inondation et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone inondable

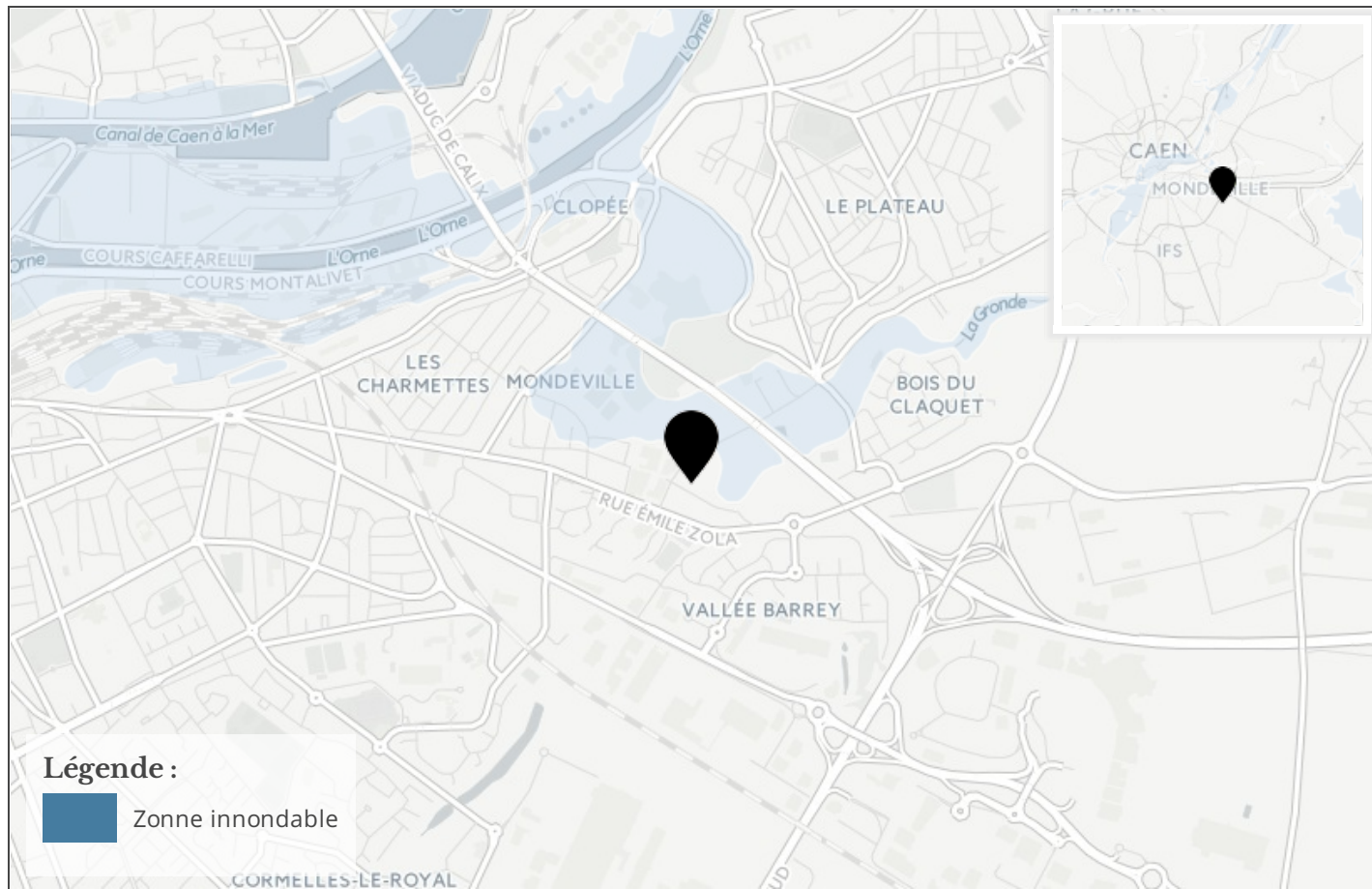
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	AZI	01/01/1970
Inondation	Orne	23/03/2004

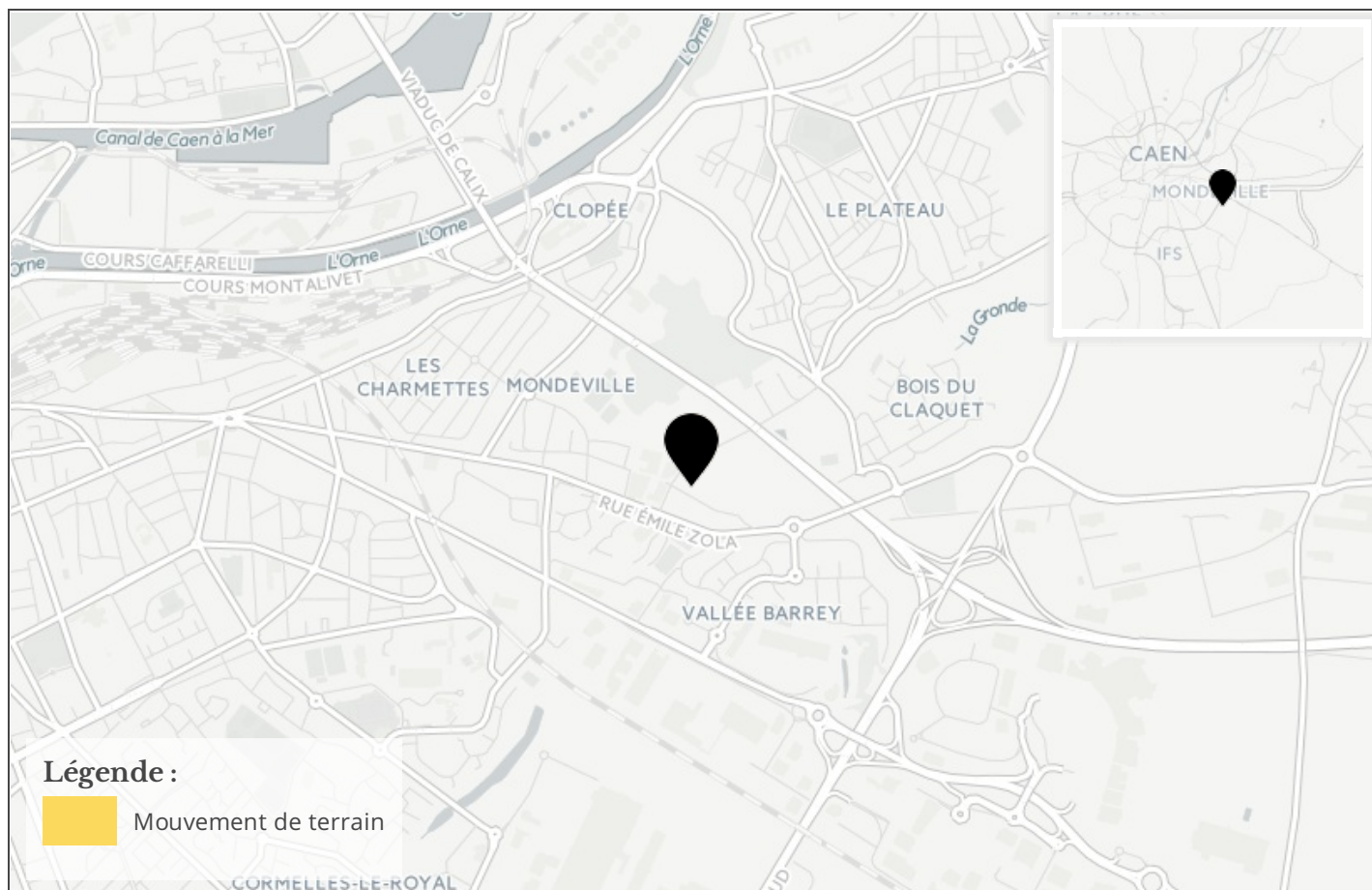
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	23/11/1984	25/11/1984	11/01/1985	26/01/1985
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	23/11/1984	25/11/1984	14/03/1985	29/03/1985
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	16/02/1990	16/03/1990	23/03/1990
Inondations et coulées de boue	10/01/1993	18/01/1993	23/06/1993	08/07/1993
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	04/08/1999	04/08/1999	07/02/2000	26/02/2000
Inondations et coulées de boue	05/01/2001	07/01/2001	12/02/2001	23/02/2001
Inondations et coulées de boue	22/07/2013	22/07/2013	10/09/2013	13/09/2013

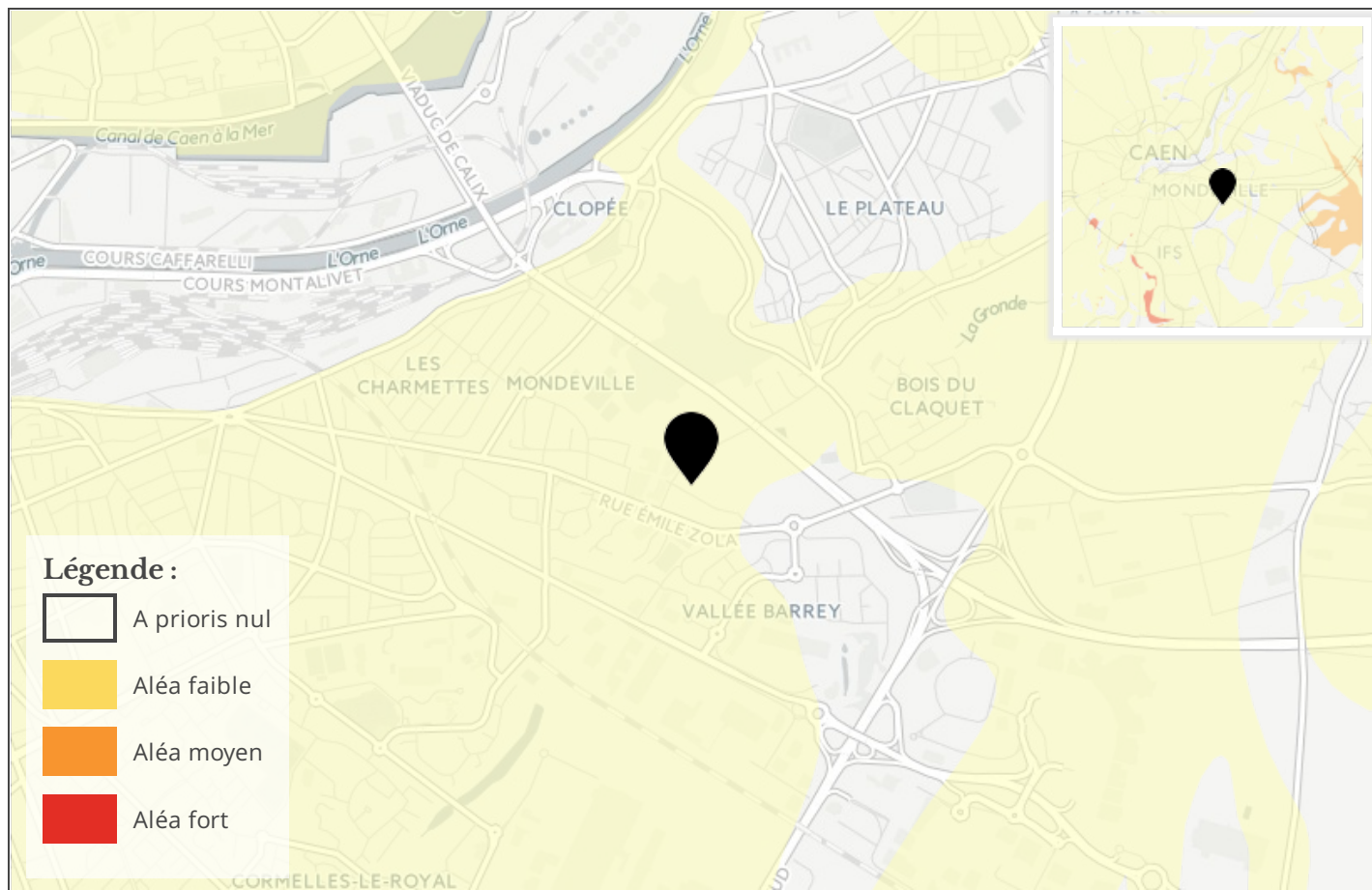
Cartographie des inondations



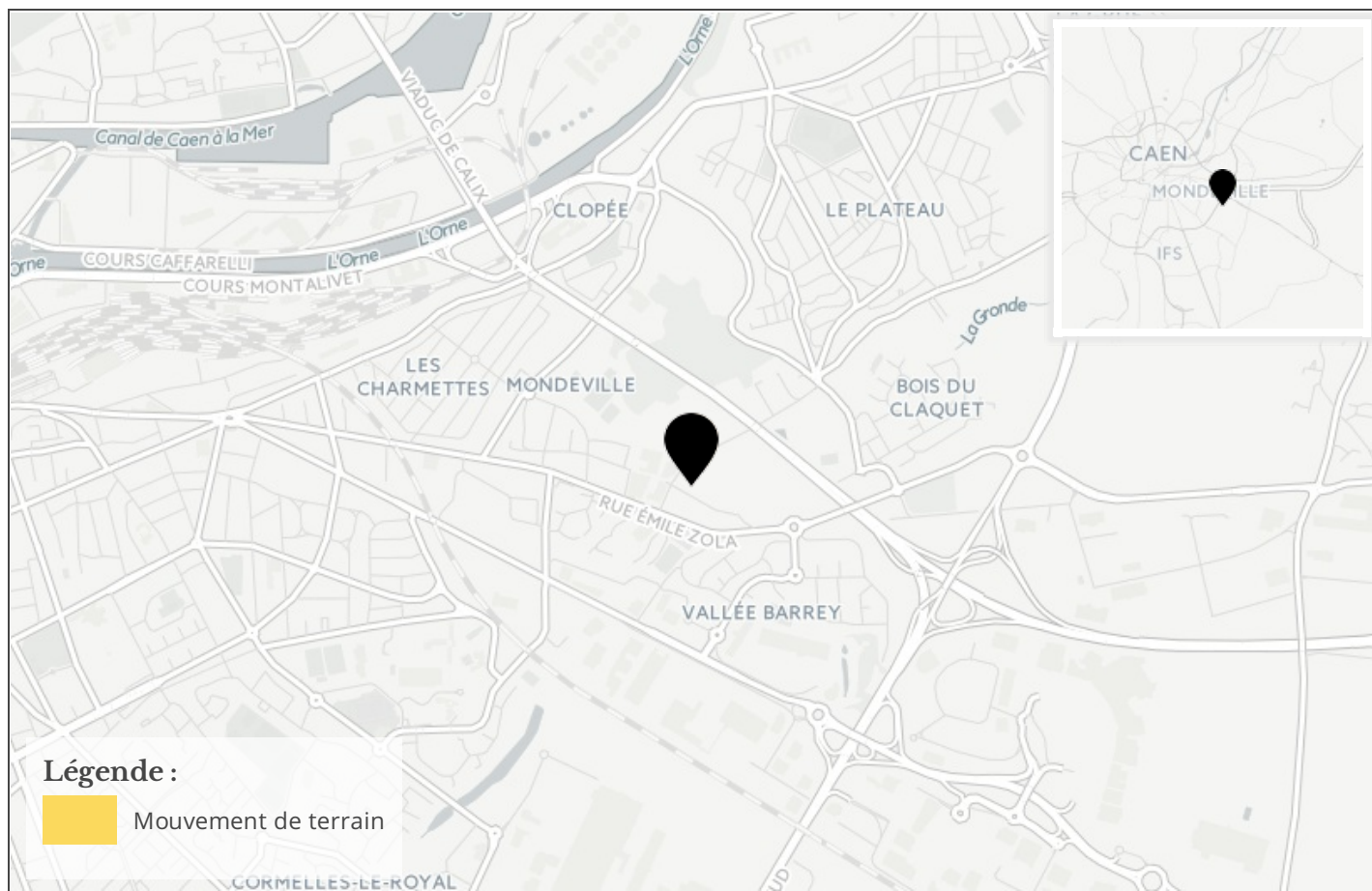
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles

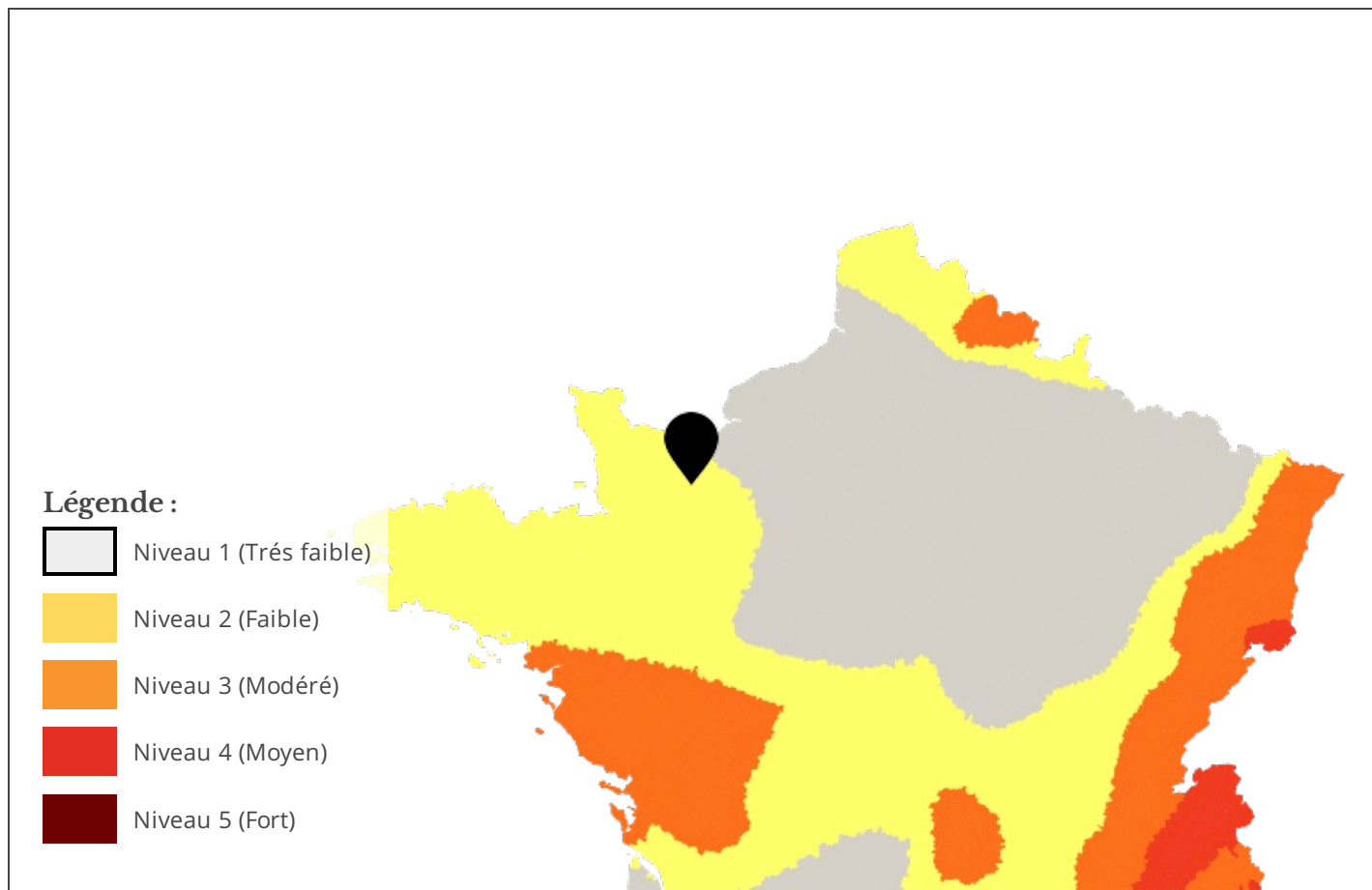


Cartographie des carrières / gypse

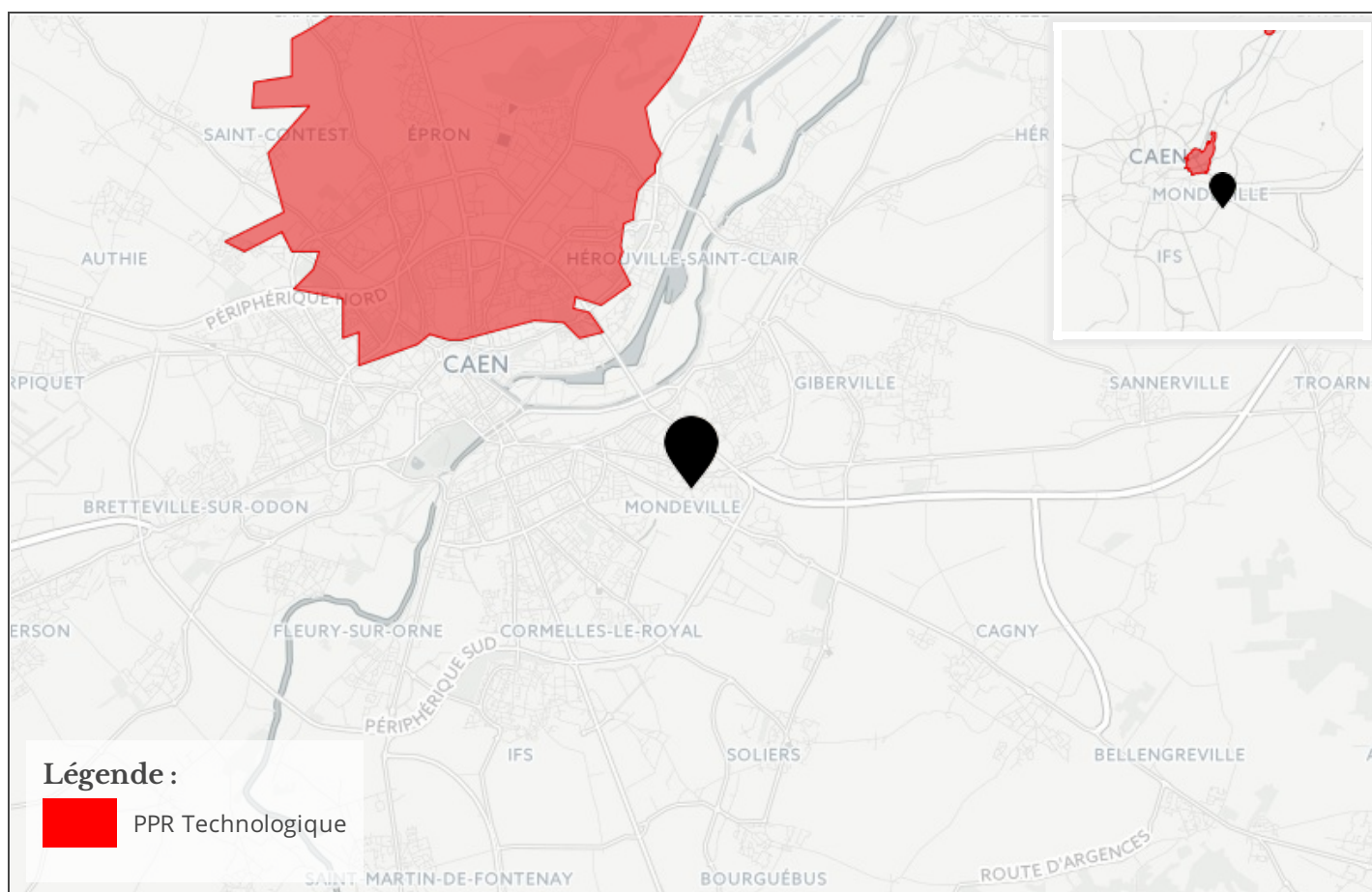


Légende :

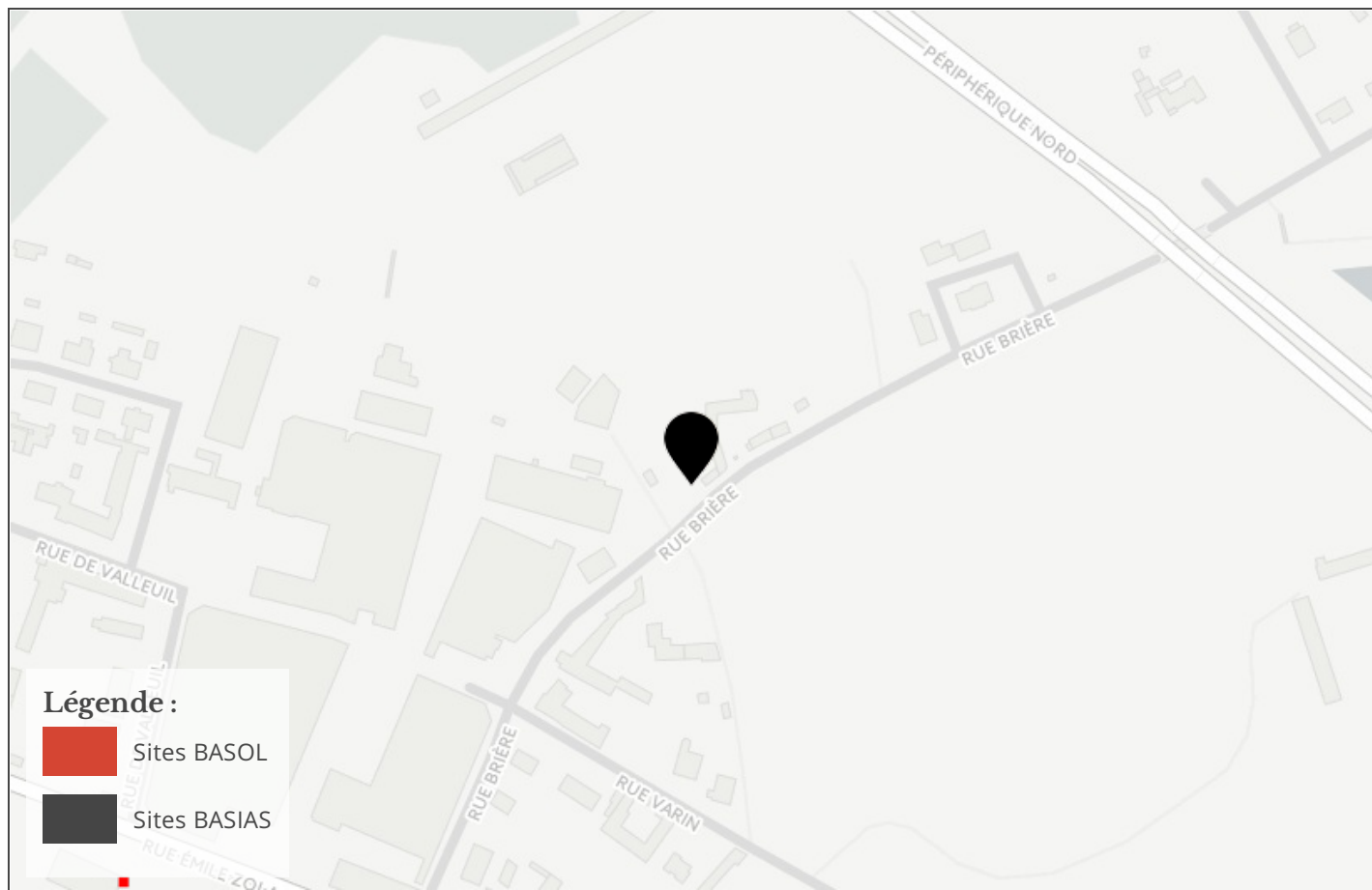
- Niveau 1 (Faible)
- Niveau 2 (Moyen)
- Niveau 3 (Fort)



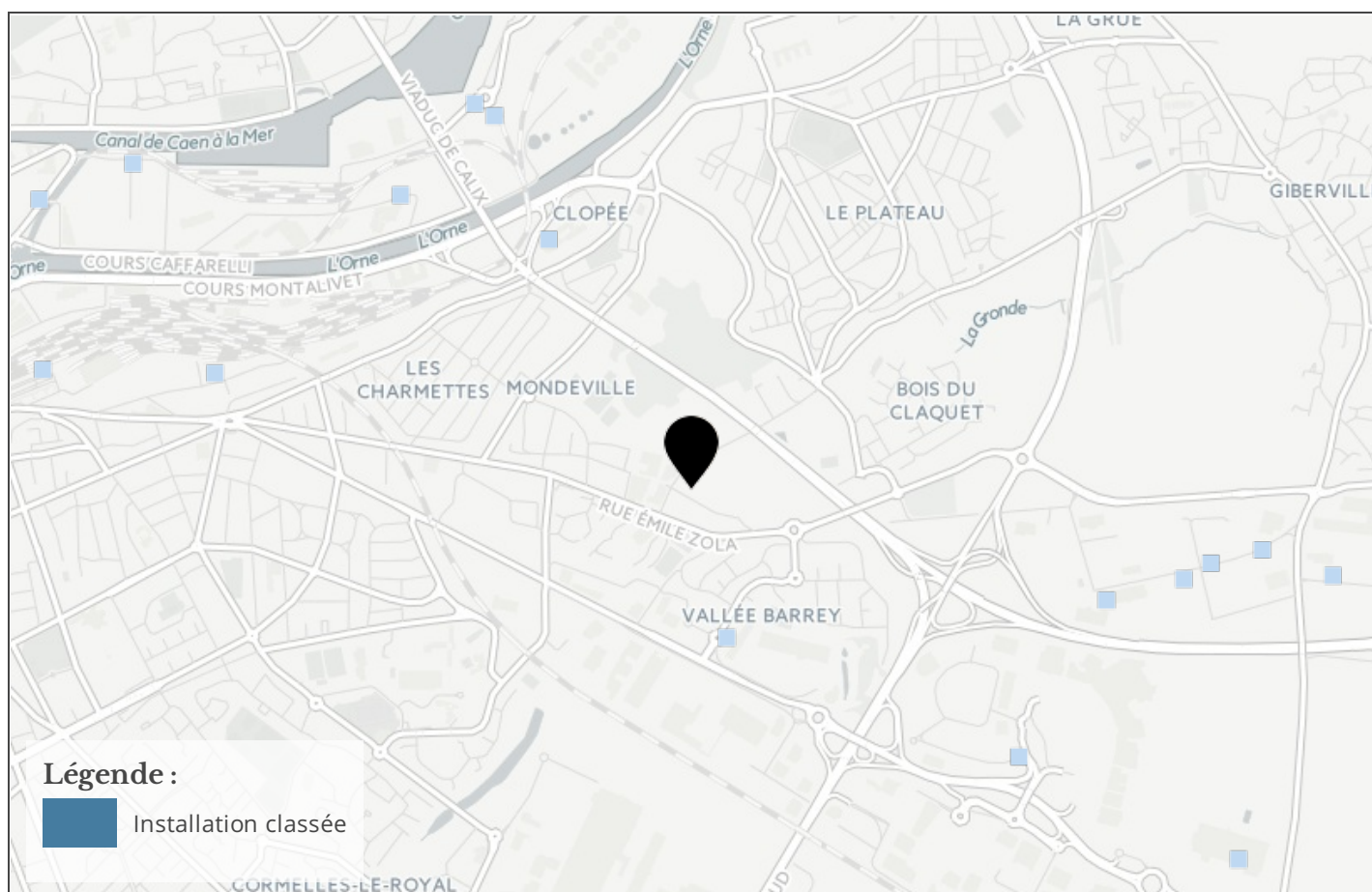
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 07/04/2011

du

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

7 Rue Brière

14120

MONDEVILLE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui

X

Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui

X

Non

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

X

crue torrentielle

mouvements de terrain

avalanches

sécheresse

cyclone

remontée de nappe

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui

Non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui

Non

X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui

Non

X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui

Non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui

Non

X

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui

Non

X

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui

Non

X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui

Non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

X

zone 1

forte

moyenne

modérée

faible

très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui

Non

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

10. Lieu / Date

MONDEVILLE

17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
BNO1402062	bourse, station service bourse, route rouen de mondeville (14437)	238 mètres
BNO1402065	lefaivre, garage et staion service lefaivre, 121 rue emile zola mondeville (14437)	246 mètres
BNO1402068	ateliers de mécanique de normandie, atelier de mécanique, rue saint denis mondeville (14437)	306 mètres
BNO1402063	compagnie française total, station service total, route rouen de - relais de la gironde mondeville (14437)	335 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'arrêté préfectoral

http://www.calvados.gouv.fr/information-acquereurs-locataires-r787.html?page=rubrique&id_rubrique=787&id_article=1944&masquable=OK

Préfecture : Calvados
en application du IV de l'article

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

MONDEVILLE

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	Arrêté en date du 11/01/1985	☐ Oui ☐ Non
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	Arrêté en date du 14/03/1985	☐ Oui ☐ Non
Tempête	Arrêté en date du 22/10/1987	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 16/03/1990	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 23/06/1993	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 06/02/1995	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 07/02/2000	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 12/02/2001	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 10/09/2013	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**